

Direction : Direction Générale

Secrétariat Général

REF : SECGEN2006024

Signataire : MG/ED

OBJET : Dispositifs de solidarités créés par la Région Ile de France suite aux évènements de novembre 2005 : demande d'avance pour la reconstruction d'une aire de jeux et d'un city-stade.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la lettre de la Région Ile de France du 17 mai 2006 annonçant la création d'une dotation de 20 millions d'euros d'autorisations de programme afin de permettre aux collectivités territoriales franciliennes de reconstruire ou de réhabiliter des équipements publics dégradés,

Vu la destruction totale, par incendie, d'un city stade et d'une aire de jeux, situés 38 rue Hémet, réalisés par la commune d'Aubervilliers,

Considérant la nécessité d'obtenir une avance de ce fonds de solidarité,

A l'unanimité.

DELIBERE :

Article 1^{er} : Sollicite la Région Ile de France afin d'obtenir une avance pour reconstruire un city stade et une aire de jeux, dans le cadre du fonds de solidarité aux collectivités territoriales franciliennes.

Article 2 : Autorise le maire à signer la convention subordonnant le versement de l'avance régionale.

Le Maire